

# Quelques informations sur la cataracte chez le Border Terrier sur le test génétique de FERAGEN

## Différence entre cataracte congénitale et cataracte héréditaire

Une **cataracte congénitale** signifie que l'opacification du cristallin est déjà présente à la naissance (innée).

Une **cataracte héréditaire**, en revanche, est **d'origine génétique**, mais peut apparaître **à tout moment de la vie**, même après plusieurs mois ou années. Cela explique pourquoi le formulaire ECVO mentionne non seulement « *congénitale* », mais aussi « *apparition tardive* » (*later onset*). « Tardive » fait ici référence **à l'apparition tardive au cours de la vie**, et non à la cataracte liée à l'âge.

Une cataracte à « apparition tardive » est **généralement héréditaire**, mais peut n'apparaître qu'à l'âge mûr (par exemple vers 7-8 ans). Cela dépend de la mutation et de la race.

## Cataracte liée à l'âge VS cataracte héréditaire

La cataracte liée à l'âge apparaît généralement **vers l'âge de 10 à 12 ans et n'est pas d'origine génétique**.

La cataracte liée à l'âge est un pur signe de vieillesse, qui résulte du processus naturel de vieillissement du cristallin. Elle n'est **pas** classée parmi les cataractes congénitales ou héréditaires.

Tout trouble de la vision chez un chien âgé n'est pas nécessairement dû à une cataracte liée à l'âge. Si vous constatez une opacité, nous vous recommandons de faire examiner votre Border Terrier par un spécialiste.

## Déteçtabilité et spécificité raciale

Les tests génétiques effectués chez FERAGEN couvrent un grand nombre de **mutations connues du gène HSF4** qui ont été identifiées chez plusieurs races.

Toutes les races ne sont pas répertoriées dans la description, car certaines variantes peuvent être détectées chez plusieurs races.

Chez le **Border Terrier**, le contexte génétique de la cataracte **n'a pas encore été clairement décrit**, c'est pourquoi nous pouvons examiner la mutation, mais celle-ci **n'est pas validée pour cette race en particulier**.

Le résultat est donc indiqué comme « exempt / clear », même si la mutation n'a jusqu'à présent aucune pertinence clinique confirmée chez cette race.

### Signification d'un résultat négatif (libre)

Si le test sanguin ne détecte **pas de cataracte héréditaire**, cela signifie que :

– Votre chien n'est pas porteur **d'une mutation connue** actuellement associée à une cataracte héréditaire.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous connaissons actuellement deux modifications génétiques (mutations) responsables de la cataracte héréditaire : l'une initialement décrite chez le berger australien et l'autre observée notamment chez le Boston Terrier.

Un test génétique est considéré comme « validé » lorsqu'il a été clairement démontré pour une race donnée que le résultat du test est lié à la maladie. En termes simples : lorsque les chiens génétiquement « affectés » présentent également beaucoup plus fréquemment les symptômes typiques d'une cataracte héréditaire dans cette race. Ce n'est qu'alors que nous parlons d'un test validé spécifique à la race.

Il est toutefois possible que d'autres races, comme le Border Terrier, soient également touchées par une cataracte héréditaire causée par des mutations totalement différentes et encore inconnues à ce jour. Ces mutations supplémentaires ne peuvent être détectées que par des études scientifiques ciblées : les chiens concernés sont d'abord examinés pour détecter les mutations déjà connues. Si ces chiens sont génétiquement « sains », l'étape suivante consiste à rechercher de manière ciblée de nouvelles modifications du patrimoine génétique qui pourraient expliquer la maladie.

Dans ce contexte, « non validé pour une race spécifique » signifie donc que nous sommes techniquement en mesure de détecter la mutation connue, mais que le lien concret entre cette mutation et l'apparition de la cataracte chez la race concernée, comme chez le Border Terrier, n'est pas encore clairement établi. Un résultat de test « négatif » signifie donc que la mutation connue examinée n'est pas présente ; toutefois, cela n'exclut pas automatiquement l'existence d'une autre forme de cataracte héréditaire dans la race, causée par une modification génétique non encore identifiée.

De telles études ne sont actuellement ni en cours ni prévues chez le Border Terrier.

### **Cataracte congénitale malgré un résultat génétique négatif**

Si un examen ophtalmologique révèle une **cataracte congénitale**, mais que le test génétique du chien est **négatif**, cela signifie que l'opacification **n'est pas causée par les mutations génétiques connues**.

Dans de tels cas, d'autres causes peuvent être envisagées, par exemple **des influences infectieuses, toxiques ou liées au développement pendant la gestation**. Ces formes **ne sont pas héréditaires**.

Une cataracte congénitale serait détectable dès le plus jeune âge. Elle se développe pendant le développement embryonnaire et **ne s'explique généralement pas par les mutations testées**.

Si le test sanguin ne détecte **pas de cataracte héréditaire**, cela signifie que :

– Votre chien ne porte **aucune mutation connue** actuellement associée à une cataracte héréditaire.

### **Qu'est-ce que cela signifie pour l'élevage du Border Terrier ?**

Il n'existe actuellement aucun test génétique validé pour la cataracte chez le Border Terrier, mais les mutations connues chez d'autres races peuvent être testées et sont actuellement testées chez FERAGEN et répertoriées comme « spécifiques à la race ».

Comme la cataracte est actuellement de plus en plus fréquente, nous recommandons vivement aux éleveurs de Border Terriers de faire examiner régulièrement les yeux de leurs chiens afin de détecter précocement toute cataracte héréditaire et de retirer les chiens concernés de l'élevage. L'exigence minimale pour les éleveurs de la CIBT est un examen lors de l'autorisation d'élevage, à l'âge de 5 ans et à l'âge de 7 ans.

Nous recommandons également à nos éleveurs de veiller à ce que le partenaire d'élevage ait, si possible, subi un examen ophtalmologique conforme à la stratégie d'élevage CIBT.

Tous les cas de cataracte ne sont pas perceptibles au quotidien et ne peuvent être détectés à un stade précoce que par un examen médical spécialisé.

Si, malgré les examens de santé et les efforts des éleveurs, un cas de cataracte est détecté chez votre Border Terrier, le médecin spécialiste pourra certainement vous aider en vous recommandant un traitement approprié.

*Texte : Christine Niederberger*

*Copyright : CIBT – Pour un élevage sain de la race ([www.borderterriers.ch/fr](http://www.borderterriers.ch/fr))*